

IV - ANNEXES		IV	IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1 B2.2	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Montant des CP		Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)	
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N		Credits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			
N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Montant des CP		Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)	
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N		Credits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	
Location et Maintenance Logiciel Pale - RH Marché 23S01ERP	263 250,00	8 400,00	271 650,00	105 300,00	61 050,00	52 650,00	52 650,00
Assistance et Maintenance Informatique Marché 24S07SIT	200 534,00		200 534,00	50 134,00	50 134,00	50 134,00	50 132,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.